



# ATTESTATION DE STAGE

## Recto

# ORGANISME D'ACCUEIL

**Nom ou dénomination sociale :** LSN Escape  
**Adresse :** 1, rue Maryse Bastié  
78125 Gazeran  
**FRANCE**

# Certifie que

# LA OU LE STAGIAIRE

# ÉTUDIANT(E) EN **BTS Services informatiques aux organisations**

option  SISR  SLAM

AU SEIN DE : CNED – site de Poitiers

a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études

## **DURÉE DU STAGE**

## Dates de début et de fin du stage :

Du 01/03/2020 au 23/04/2021

Représentant une durée totale de huit semaines.(280 heures)

La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.

## MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE Á LA OU AU STAGIAIRE

**La ou le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de 0 €**

La tutrice ou le tuteur de l'organisation d'accueil certifie que les situations professionnelles, vécues ou observées, présentées par la ou le stagiaire dans son portefeuille de compétences professionnelles listées ci-dessous ont bien été réalisées dans le cadre de son stage.

OUI

NON

Intitulé de la situation professionnelle	Activité(s) du référentiel concernée(s)
Apprentissage d'un langage informatique et d'un framework	A4.1.7 Développement, utilisation ou adaptation de composants logiciels A5.2.2 Veille technologique A5.2.3 Repérage des compléments de formation ou d'auto-formation utiles à l'acquisition de nouvelles compétences A5.2.4 Étude d'une technologie, d'un composant, d'un outil ou d'une méthode
Développement d'une application type jeu vidéo	A1.1.1 Analyse du cahier des charges d'un service à produire A1.1.3 Étude des exigences liées à la qualité attendue d'un service A1.2.1 Élaboration et présentation d'un dossier de choix de solution technique A1.2.3 Évaluation des risques liés à l'utilisation d'un service A1.2.4 Détermination des tests nécessaires à la validation d'un service A1.3.1 Test d'intégration et d'acceptation d'un service A1.3.3 Accompagnement de la mise en place d'un nouveau service A1.3.4 Déploiement d'un service A1.4.1 Participation à un projet A1.4.2 Évaluation des indicateurs de suivi d'un projet et justification des écarts A2.1.1 Accompagnement des utilisateurs dans la prise en main d'un service A3.2.1 Installation et configuration d'éléments d'infrastructure A4.1.1 Proposition d'une solution applicative A4.1.2 Conception ou adaptation de l'interface utilisateur d'une solution applicative A4.1.4 , Définition des caractéristiques d'une solution applicative A4.1.6 Gestion d'environnements de développement et de test A4.1.7 Développement, utilisation ou adaptation de composants logiciels A4.1.8 Réalisation des tests nécessaires à la validation d'éléments adaptés ou développés
Assistance utilisateur pour une application	A2.1.1 Accompagnement des utilisateurs dans la prise en main d'un service A2.2.2 Suivi et réponse à des demandes d'assistance

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation art..D.124-9).

FAIT À Gazeran LE 23/04/2021

Nom, fonction et signature du représentant de l'organisme d'accueil  
Andy Faria, gérant